

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

François JOLIVET

Député de l'Indre

Commissaire des Finances

Rapporteur spécial des crédits du logement et de l'hébergement

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier du 27 novembre 2018 et vous remercie de la confiance que vous m'accordez.

Concernant votre demande d'user de mon pouvoir pour déclencher la procédure de destitution du président de la République en application de l'article 68 de la constitution, cette action n'est pas d'actualité.

Après avoir fermement condamné les violences qui ont lieu ces dernières semaines dans notre pays, Emmanuel Macron a fait plusieurs grandes annonces :


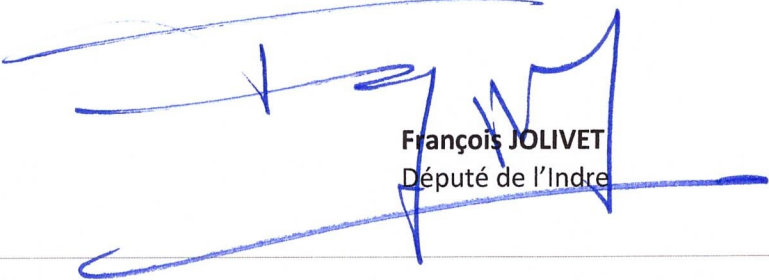
- . L'annulation en 2019 de la hausse de la CSG subie cette année par les retraités entre 1200 et 2000 euros ;
- . Les heures supplémentaires seront versées sans impôts, ni charges dès 2019 ;
- . Le SMIC mensuel augmentera au total de 100 euros, sans qu'il coûte un euro de plus à l'employeur ;
- . Un effort est demandé aux entreprises qui le peuvent de verser une prime de Noël à leurs salariés, une prime qui sera sans impôts, ni charges ;

Le président de la République souhaite également renforcer la justice fiscale en s'attaquant davantage aux avantages indus et à la fraude fiscale. Il a évoqué deux points centraux :

- . Les dirigeants des grandes entreprises françaises doivent payer leurs impôts en France ;
- . Les grandes entreprises qui réalisent des profits en France doivent payer l'impôt français.

Toutes ces mesures annoncées ne peuvent motiver votre demande. Le chef de l'État français a présenté ses excuses et a su montrer son envie et son respect de l'engagement pour notre pays.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, en mes sentiments les plus cordiaux.



François JOLIVET
Député de l'Indre

FRANÇOIS JOLIVET.FR

